Nature En Ville

Charte Biodiv' et Jardins Bio-Divers-Cité - Saint-Lunaire

LAURÉAT 2019 DES PETITES VILLES (2 000 À 20 000 HAB.)

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : commune de Saint-Lunaire
- **Services de la collectivité associés** : Service Développement Durable ; Service Jardins et biodiversité
- **Budget :** 10 € par kit
- **Date de début du projet** : 01/06/2018



OBJECTIFS

Le « service espaces verts » a été renommé « service jardins et biodiversité » eut égard aux nombreux changements de pratiques adoptés. Les objectifs sont de ne plus arroser, de ne plus planter d'espèces non indigènes, de réduire les interventions, et bien évidemment de favoriser, encourager par des choix déterminés le développement de la biodiversité.

Le but n'est aucunement de réduire les effectifs du service, mais de le maintenir dans un but de gestion davantage contrôlée et considérée intelligente du point de vue de la biodiversité en développant davantage d'actions en ce sens. Cette gestion entraîne des économies d'investissements, de temps et de rejets carbonés, des objectifs pour partie déjà réalisés puisque cette gestion s'est faite au fur et à mesure ces 4 ou 5 dernières années.

L'objectif est également de faire en sorte que la population adhère à ces pratiques, ce qui n'est pas forcément simple quand on modifie des habitudes anciennes d'où un développement de supports pédagogiques, de formations, de discussions avec la population. Là encore, les résultats sont probants au travers du projet « jardins bio-divers-cité ».

La commune a également lancé de nombreuses opérations de type « incroyables sauvages », « SOS pollinisateurs », « avis de recherche », et la population est informée qu'un ABC est en cours de finalisation. Le but n'étant pas de se cantonner aux espaces publics, l'opération « jardins bio-divers-cité » a été lancée pour fournir de manière incitative de la documentation aux usagers désireux de s'engager dans une démarche similaire.

L'objectif est de créer un réseau spatial mais également humain pour préserver la biodiversité sur la commune, mais aussi au niveau intercommunal et régional, avec les associations Bien Vivre à Saint-Lunaire, Bretagne Vivante, GMB (Groupe Mammalogique Breton). Tous les documents réalisés sont libres et adaptables par d'autres.

MESURES MISES EN ŒUVRE

De nombreuses évolutions ont été apportées à la gestion des parcs et jardins ou de parcelles dont la commune est propriétaire :

- Des espaces autrefois tondus (en mulching) sont voués au pastoralisme extensif : économie de déplacements, de carburant, appauvrissement du sol et diversification d'où un plus grand nombre d'essences végétales et donc d'insectes, d'oiseaux, de batraciens, de mammifères, emploi maintenu pour un éleveur bio élevant une race locale et la revendant sur la commune.
- Les pelouses ne sont pas tondues avant la mi-avril afin d'apporter les premiers besoins nutritifs aux pollinisateurs et la tonte ne descend jamais au-dessous de 7cm afin de ne pas perturber la vie du sol.
- Des bosquets d'essences indigènes sont plantés pour garantir des échanges entre la ville et la campagne. Toutes les strates (herbacée, arbustive, arborée) de nos haies, y compris en ville, sont préservées pour donner des abris aux insectes, aux oiseaux et aux petits mammifères. Maintien également la fraîcheur en été et chaleur en hiver.
- L'usage du "rotofil" est quasiment proscrit afin d'éviter le rejet de plastique et préserver les pieds d'arbres.
- L'opération "les incroyables sauvages" est une sélection de 5 variétés de plantes indigènes spontanées (cimbalaire, pâquerette, érigéron, pariétaire, valériane) à préserver sur les trottoirs et en pieds de mur pour leurs propriétés couvrantes, esthétiques, pollinisatrices. Elle permet aujourd'hui d'embellir et d'accepter le végétal sur le goudron.
- Des mares ont été créées permettant la création d'un réseau et un brassage génétique nécessaire au maintien des espèces.
- Une partie des jardins urbains est un réservoir de biodiversité "garde-manger" qui ne sera entretenu que de manière triennale. Il permet aux plantes d'effectuer leurs cycles, aux oiseaux de se nourrir en hiver, aux insectes de s'installer, aux pollinisateurs de se nourrir, tout en évitant l'arrivée des ligneux.
- Dans la cadre de son plan de sauvegarde des pollinisateurs, le commune repeuple les pelouses, considérées comme des espaces verts artificiels, avec des semences locales et sauvages et diminue le nombre de tontes au printemps et en été.
- Les nouveaux aménagements ne sont plus engazonnés mais se repeuplent par la végétation spontanée dans un contrôle humain allégé (cimetière...).
- Installation de nichoirs et zones sableuses pour les abeilles sauvages.

En complément, la commune alloue depuis février 2019 aux habitants volontaires un kit accompagné d'explications sur 1/2 h environ pour expliquer l'opération "jardins bio-divers-cité". Un agent, ou l'Adjoint en charge de l'Environnement et du Développement Durable, se rend sur place pour orienter vers des aménagements doux, une renaturation le cas échéant.

Nous incitons également chacun des participants à devenir ambassadeur de la biodiversité et donc à nous faire remonter des informations, des photos de leurs observations. Celles-ci sont ensuite cartographiées.

La commune a réalisé différents documents :

- un courrier expliquant le pourquoi de la démarche ;
- une plaquette rigide marquant l'engagement, à afficher de manière visible depuis le domaine public, sur une clôture ou un mur (coût de 4€ pour la commune) ;
- une charte de gestion bio-divers-cité ;
- une plaquette d'identification oiseaux, amphibiens, reptiles ;
- des fiches pour fabriquer des nids de mésange, de bourdons, d'écureuils ;

- un guide sur les arbres et arbustes du bocage en Ille-et-Vilaine,
- la liste des plantes attractives pour les abeilles avec leurs pouvoirs nectarifères et pollinifères,
- la brochure « Mon jardin naturel » (coût de 1€ pour la commune),
- la brochure « Ces petits animaux qui aident le jardinier » (coût de 1€ pour la commune).

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Les résultats et impacts sont déjà visibles pour certaines actions. Nous avons constaté un retour de certaines graminées et d'espèces de papillons notamment dans les prairies faisant l'objet d'un pastoralisme extensif (beaucoup moins de pression de l'animal que l'éco-pâturage plus classique). Les amphibiens et les tritons notamment ont fait leur retour dans la Vallée de l'Amitié suite à la création de mares.

Nous attendons des résultats encore plus probants, qui ne dépendent pas que de nos actions, pour les oiseaux en ville, pour les insectes de manière plus générale. Nous sommes convaincus de ces actions qui, si elles paraissent délicates lors de leur mise en place, comme dans un cimetière par exemple, sont finalement vite acceptées.

Au niveau des habitants, en 3 mois seulement ce sont 51 foyers pour un total de 9,5 ha de jardins qui se sont engagés dans la démarche ! A l'échelle de la commune, nous jugeons l'opération comme un franc succès et nous espérons en conséquence atteindre la centaine de jardins d'ici la fin de l'été afin de toucher également les résidents secondaires.

Nous avons pour objectif de cartographier l'ensemble de ces jardins avec les espaces publics, les zones naturelles, la trame verte et bleue et les producteurs « bio » de la commune. Le but sera de mailler le plus finement le territoire avec ces modes de gestion, de communiquer dans les quartiers où trop peu de personnes se seraient engagées ou de tenter de combler les grandes poches ayant une approche plus conventionnelle et moins orientée dans la préservation de la biodiversité.

Impactés par le changement climatique, les écosystèmes et la biodiversité sont aussi une solution si nous faisons évoluer notre gestion. Nous captons et stockons désormais davantage de carbone (plantations, mares) et nous en consommons surtout moins (moins de déplacements, moins de tonte, moins d'entretien régulier). Ces pratiques sont également des protections : plus de végétation adaptée, moins de désordres constatés. Enfin, le gain est également financier, ce qui permet de réinvestir ce temps dans d'autres actions à destination de la préservation de la biodiversité.

Coordonnées

Saint-Lunaire
Documents
Label communal et charte "Bio divers cité" pour les particuliers

La commune de Saint-Lunaire (35) mène de nombreuses actions en faveur de la biodiversité : inventaires, gestion différenciée des espaces communaux, plantations, restauration de milieux... Dans chacune de ses actions, la collectivité associe au maximum la population, les écoles et les associations. Elle a notamment crée un label communal "Jardin Bio divers cité" et une charte liée pour les particuliers.

Cet effort d’association des habitants a débuté par la voie des sciences participatives, via la diffusion d’avis de recherche de la flore et de la faune pour développer la connaissance de la biodiversité communale. Dans un second temps, un kit d’accompagnement complet – brochures, plaquettes, fiches, guides – combiné à des séquences d’information en direct d’une trentaine de minutes ont permis de s’adresser directement aux détenteurs de jardins privés.

La charte se compose de 8 fiches thématiques : relever la tonte à 7cm, création de mares, limiter le passage de la débroussailleuse à fil, plantation d'arbres et arbustes indigènes, devenir ambassadeur de la biodiversité, jardiner au naturel, implantation de nichoirs, maintenir un cortège de fleurs sauvages.

Territoire : 2 396 habitants (2018), 10,27 km²

Saint-Lunaire a été élue "Meilleure petite ville pour la biodiversité" 2019 au concours Capitale française de la biodiversité.

Mots clés : Charte, jardin, naturel, gestion différenciée, concertation, sciences participatives

Informations complémentaires

Thématiques
Biodiversité
Paysage/Espaces verts
Auteur
Saint-Lunaire (35)
Écrit le
2019
Date de publication
2022



Consulter la ressource
Liens utiles
PLU complet - géoportail de l'urbanisme
Page "biodiversité" - site internet communal
Liens utiles
En savoir plus
Contact

Emmanuel CIBERT ; responsable Développement Durable

developpementdurable@saint-lunaire.fr

02 99 46 30 51